

Accès aux soins en période de fêtes : consultez d'abord votre médecin traitant

La fin d'année est souvent marquée par un important recours aux soins, notamment en lien avec les pathologies hivernales. En cette période de fête, les services de santé hospitaliers et les médecins libéraux sont plus fortement sollicités. L'ARS Bretagne tient à rappeler quelques conseils simples.

Ne pas se rendre directement aux services d'urgence, appelez le médecin traitant

Il est nécessaire de **contacter d'abord le médecin traitant** et de ne pas se rendre directement aux services d'urgence. En effet, sur les heures d'ouverture des cabinets médicaux (en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h), le bon réflexe reste de contacter son médecin traitant.

Lorsque les cabinets médicaux sont fermés : faites le 15 !

En période de fermeture des cabinets médicaux (le week-end, à partir du samedi 12h jusqu'au lundi 8h et la nuit de 20h à 8h) : il faut faire le 15 !

En faisant le 15, les patients, selon leur état de santé :

- recevront des conseils médicaux ;
- seront informés du lieu où consulter un médecin de garde ;
- recevront la visite d'un médecin de garde ;
- en cas d'urgence, seront pris en charge par l'hôpital.

Pour les villes de Rennes, Saint-Malo, Brest, Quimper, Vannes et Lorient, **SOS médecins peut également être appelé au 3624.**